

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1317-2022

Règlement 1317-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-C-1990,
AFIN :

- D'AUTORISER DANS LA ZONE CV-4 408 CERTAINS PROJETS INTÉGRÉS À VOCATION COMMUNAUTAIRE ET AJUSTER LA GRILLE ET LES NOTES AUX GRILLES POUR EN PERMETTRE LA RÉALISATION;
- D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS SUR PILOTIS EN COUR ARRIÈRE EN CONCORDANCE AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION;
- D'INTÉGRER AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU DROIT ACQUIS LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT SUR BLOCS DE BÉTON

Étaient présents

Madame Mylène Allary, conseillère

Monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière

Le 6 juin 2022, à 19 h, madame la conseillère Mylène Allary ouvre la séance publique de consultation en ce qui a trait au projet de règlement mentionné en titre et ce, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*.

Aucune personne ne s'étant présentée à 19 h 15, la séance publique de consultation est fermée.



Nancy Bellerose

Directrice des affaires juridiques et greffière